



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance complémentaire

Question écrite n° 25289

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'efficiencia et les effets du projet de loi prévoyant la généralisation de la couverture complémentaire collective « santé » aux salariés aujourd'hui exclus. En effet, si l'accès à une complémentaire santé doit rester une priorité, l'adoption de cette loi, bien que louable, doit être réglée en globalité avec les autres enjeux posés par le secteur de la complémentaire santé. L'adoption, en l'état, de cette disposition emportera un choix structurel définitif sur lequel il sera impossible de revenir dans quelques mois. De plus, il est impossible de préjuger des conséquences budgétaires de cette disposition ni de son impact sur la protection sociale complémentaire des plus démunis. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25289

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4592

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)